



## **Collectif pour un Québec sans pauvreté**

165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9  
Téléphone: (418) 525-0040 Télécopieur: (418) 525-0740  
Courrier électronique: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca

---

### **Communiqué de presse Pour diffusion immédiate**

#### **Modification du règlement d'aide sociale Les prestations de deux personnes visées sur cinq auront finalement été coupées**

**QUÉBEC, le 10 octobre 2013 – Ce midi, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS) a publié des statistiques concernant l'abolition de l'allocation pour contraintes temporaires à l'emploi pour les personnes âgées de 55 à 57 ans et les couples avec un enfant de moins de cinq ans. Des statistiques navrantes qui confirment les prévisions les plus pessimistes.**

Pour le Collectif, le pari de « n'échapper personne » en remplaçant une allocation universelle par une approche conditionnelle et basée sur le mérite a toujours représenté un pari difficile à tenir. Et effectivement, les données du MESS montrent que depuis le 1<sup>er</sup> juillet dernier, ce sont 1 886 personnes qui se sont appauvries par la faute du gouvernement.

« On parle ici de plusieurs centaines de couples et de personnes qui ont vu leur prestation coupée d'un montant de 129 \$ par mois. C'est énorme pour des gens qui se retrouvaient déjà avec un montant insuffisant pour vivre en santé. Puisque l'implantation des mesures n'est pas terminée, et que les résultats sont insatisfaisants, le gouvernement doit remettre en vigueur l'allocation de 129 \$ et maintenir les incitatifs à participer à une mesure d'employabilité », d'affirmer Serge Petitclerc, porte-parole du Collectif.

L'analyse des données du MESS laisse aussi penser qu'on dore la pilule. Car si on exclut des calculs les personnes dont les dossiers sont en traitement, de même que celles ayant effectué un retour en emploi (lesquelles auraient pris ce chemin, avec ou sans le soutien d'Emploi-Québec), c'est près de deux personnes visées par les modifications règlementaires sur cinq (38 %) qui ont vu leur allocation pour contraintes temporaires supprimée. « On ne veut pas jouer avec les chiffres du MESS, mais on doit reconnaître qu'il est très loin d'atteindre ses objectifs et que son interprétation des résultats est, pour le moins, questionnable » de renchérir M. Petitclerc.

Tout cela démontre que couper l'aide sociale n'était « peut-être pas la meilleure décision à prendre », comme l'a admis la première ministre Pauline Marois en entrevue au courant de l'été.

— 30 —

Renseignements : Martin Michaud, responsable des communications.

Cellulaire : 418-569-9968

Courriel : [communications@pauvrete.qc.ca](mailto:communications@pauvrete.qc.ca).

Site Internet : **[www.pauvrete.qc.ca](http://www.pauvrete.qc.ca)**